

Sion, le 19 janvier 2026

Evaluation introduction CP2020

Contexte

Le CP2020 est utilisé depuis le 1er janvier 2026 dans l'ensemble des EMS valaisans. Le déploiement s'est déroulé sans problème technique particulier. Il s'est accompagné de l'introduction de nouveaux tarifs pour le financement résiduel de la part soins ainsi que de règles provisoires en matière de dotations.

Problématique

Plusieurs EMS ont déjà signalé à l'AVALEMS que, malgré une augmentation des niveaux BESA observée avec le CP2020, les nouveaux tarifs entraînent une diminution des ressources par rapport à la situation antérieure. Cette situation est en contradiction avec le principe de neutralité qui avait été annoncé.

Par ailleurs, s'il a toujours été indiqué que les nouveaux tarifs reposaient sur des projections et qu'un bilan serait réalisé après leur introduction, aucune méthodologie ni temporalité n'a à ce jour été formalisée avec le Service de la santé publique pour procéder à cette évaluation.

Questions à la commission finances

- 1) Quelle méthodologie l'AVALEMS devrait-elle proposer pour évaluer de manière fiable l'impact réel de l'introduction du CP2020 et des nouveaux tarifs ?
- 2) Est-il opportun d'associer le Service de la santé publique à cette démarche, et à quel moment ?